



CANTON DE WENTWORTH AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 5 décembre 2022 le Premier Projet de *Règlement numéro 2018-007-04, modifiant le règlement de Zonage numéro 2018-007* qui a pour objet :

D'ajouter, à la définition de l'usage additionnel de location court terme (AD4) de l'article 42, les « résidences principales », en plus des « résidences de tourisme ». Il a ainsi pour effet d'autoriser l'usage « résidence principale » (usage additionnel de location court terme (AD4)) dans les zones RU-2, RU-5, RU-6, RU-9, RU-11, RU-12, RU-13, RU-14, RU-15, RU-16, RU-17, V-19, V-20, V-21, RU-24, RU-25 et NV-26 aux conditions énoncées à l'article 42 et à l'interdire dans les autres zones du territoire;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou un membre du Conseil qu'il désigne, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

QUE l'assemblée publique de consultation se tiendra le **19 décembre 2022, à 18h**, au Centre communautaire situé à 86 chemin Louisa, Wentworth;

QUE le Projet de règlement est disponible pour consultation sur le site web à (www.wentworth.ca), peut être consulté ou obtenu sans frais à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth, pendant les heures normales de bureau;

QUE le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth.

Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Wentworth le 8 décembre 2022